

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur GERMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES
- Monsieur HARDY ayant donné pouvoir à Madame GRASSART

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire :

- Autorisation de dépense en section d'investissement avant l'adoption du vote du Budget Primitif 2019

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### L'ORDRE DU JOUR APPELLE

#### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2018**

Le compte-rendu de la séance du 13 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

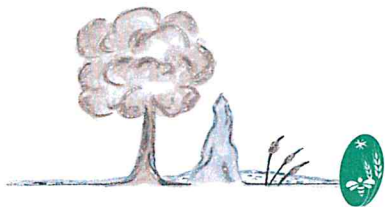
#### **2) Urbanisme**

*- Modification du Plan Local d'Urbanisme visant à intégrer les observations de l'Etat*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet du Plan Local d'Urbanisme a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe.

Suite au retour des services de l'Etat nous informant de la nécessité de prendre une nouvelle délibération approuvant le PLU, afin de prendre en compte les remarques, il est proposé au Conseil Municipal de retirer la délibération du 30 mai 2018 et prendre une nouvelle délibération, intégrant la prise en compte de ces remarques.

Après échanges, ces deux points ont été votés à l'unanimité.



## 3) Affaires générales

### - Règlement de la salle polyvalente pour l'année 2019

Le règlement intérieur de la salle polyvalente reste inchangé pour l'année 2019 hormis les horaires qui sont détaillés.

### - Convention tripartite concernant la Téléassistance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire qui gère cette téléassistance a changé et qu'il faut signer un nouveau contrat avec la nouvelle société GTS Mondial Assistance. Celle-ci procède actuellement à l'installation du nouveau matériel au domicile des abonnés, et ce jusqu'en février prochain.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour les années de 2018 à 2022.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 4) Autorisation de dépense en section d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2019

Afin de pouvoir régler les premières factures d'investissement, en attendant l'adoption du budget 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, jusqu'au vote de celui-ci, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 5) Questions diverses

### 5.1 – Demande de contribution :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

☞ *De retenir la demande de contribution émanant :*

- Le SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours) soit 0,0496 € par habitant ce qui représente 16 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10.

Le Maire,  
Patrick PAGES



Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : [prunaysuressonne@orange.fr](mailto:prunaysuressonne@orange.fr)

[www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)